
**RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-01-4
MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LE PLAN D'URBANISME NUMÉRO 2021-01 ET SES
AMENDEMENTS AFIN DE MODIFIER LES LIMITES DES GRANDES AFFECTATIONS CENTRE-
VILLE ET RÉSIDENTIELLE DE DENSIFICATION À L'INTÉRIEUR DU PÉRIMÈTRE
D'URBANISATION**

CONSIDÉRANT QU'	un règlement sur le plan d'urbanisme est en vigueur sur l'ensemble du territoire de la municipalité de Rawdon;
CONSIDÉRANT QUE	la <i>Loi sur l'aménagement et l'urbanisme</i> (chapitre A-19.1) permet de modifier le contenu d'un règlement sur le plan d'urbanisme;
CONSIDÉRANT QUE	la Municipalité souhaite procéder à la modification des limites des grandes affectations <i>Centre-ville</i> et <i>Résidentielle de densification</i> de son plan d'urbanisme afin que le lot 4 994 802 (3462-3464, rue Albert) soit dorénavant localisé à l'intérieur de la grande affectation <i>Centre-ville</i> ;
CONSIDÉRANT QU'	un avis de motion du présent règlement a été donné et qu'un projet de règlement a été adopté lors de la séance du conseil du 10 mars 2025;
CONSIDÉRANT	l'assemblée publique de consultation tenue le 23 avril 2025.
EN CONSÉQUENCE,	le conseil de la Municipalité de Rawdon décrète ce qui suit :

Article 1

Modifier la carte intitulée *Annexe C - Plan 2.2 – Grandes affectations à l'intérieur du périmètre d'urbanisation* du Règlement sur le plan d'urbanisme numéro 2021-01 et ses amendements comme suit :

- Remplacer une partie d'une grande affectation « Résidentielle de densification » par une grande affectation « Centre-ville » de manière à inclure le lot 4 994 802 (3462-3464, rue Albert) à la grande affectation « Centre-ville ».

Le tout tel qu'indiqué au plan joint en **annexe I** du présent règlement.

Article 2

Les dispositions de ce règlement remplacent toutes autres dispositions d'un règlement antérieur qui lui sont inconciliables.

Article 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Me Caroline Gray
Directrice générale adjointe et
directrice du Service du greffe

Raymond Rougeau
Maire

CERTIFICAT (446 DU CODE MUNICIPAL)

Avis de motion	Le 10 mars 2025	Résolution no	25-91
Projet de règlement adopté	Le 10 mars 2025	Résolution no :	25-97
Transmission aux municipalités voisines	Le 19 mars 2025		
Avis public d'assemblée publique de consultation :	Le 2 avril 2025		
Assemblée publique de consultation :	Le 23 avril 2025		
Règlement adopté :	Le	Résolution no :	
Certificat de conformité de la MRC obtenu :	Le	Résolution no :	
Date d'entrée en vigueur :	Le		
Avis public d'entrée en vigueur	Le		
Transmission aux municipalités voisines :	Le		

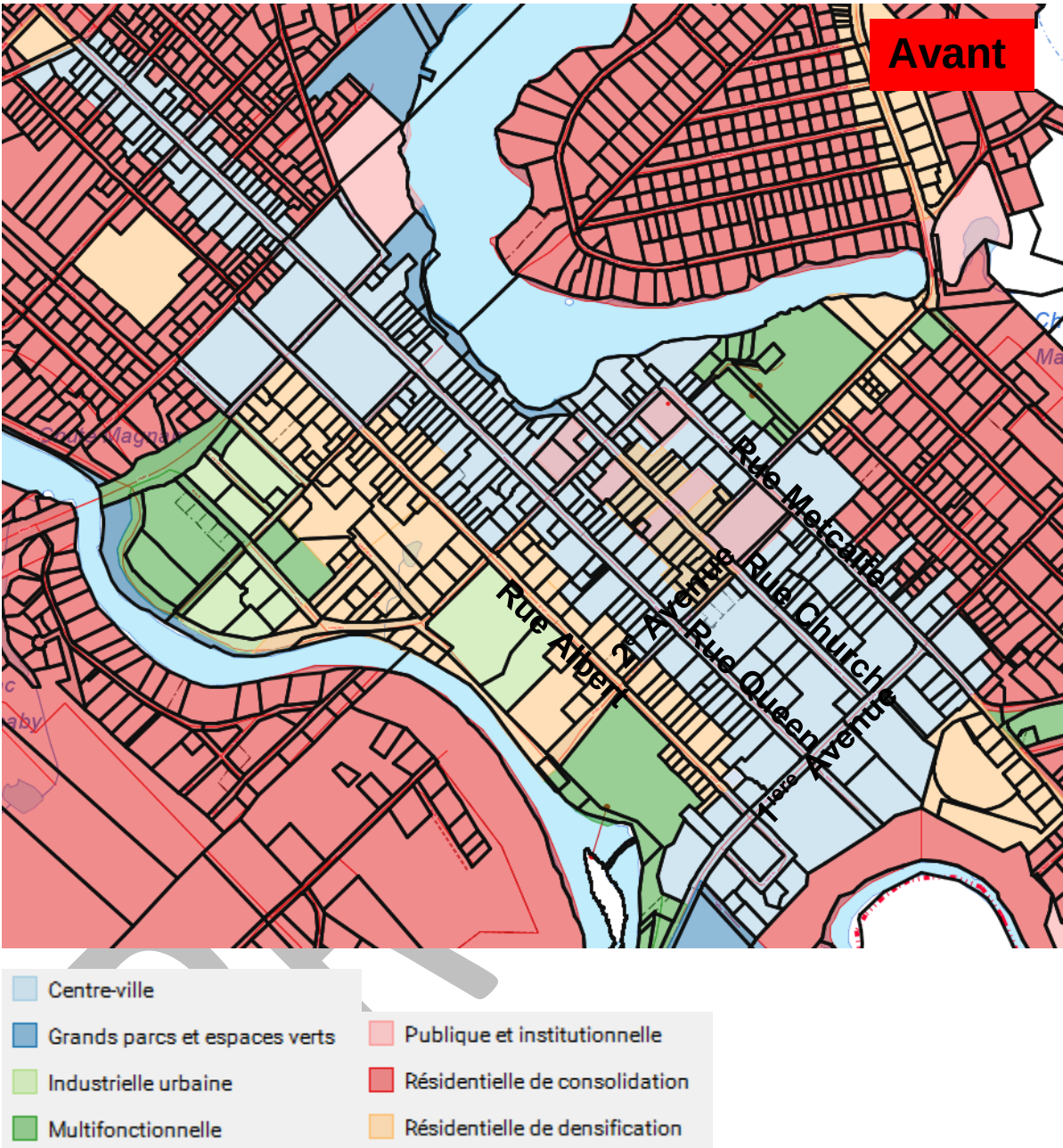
Me Caroline Gray
Directrice générale adjointe et
directrice du Service du greffe

Raymond Rougeau
Maire

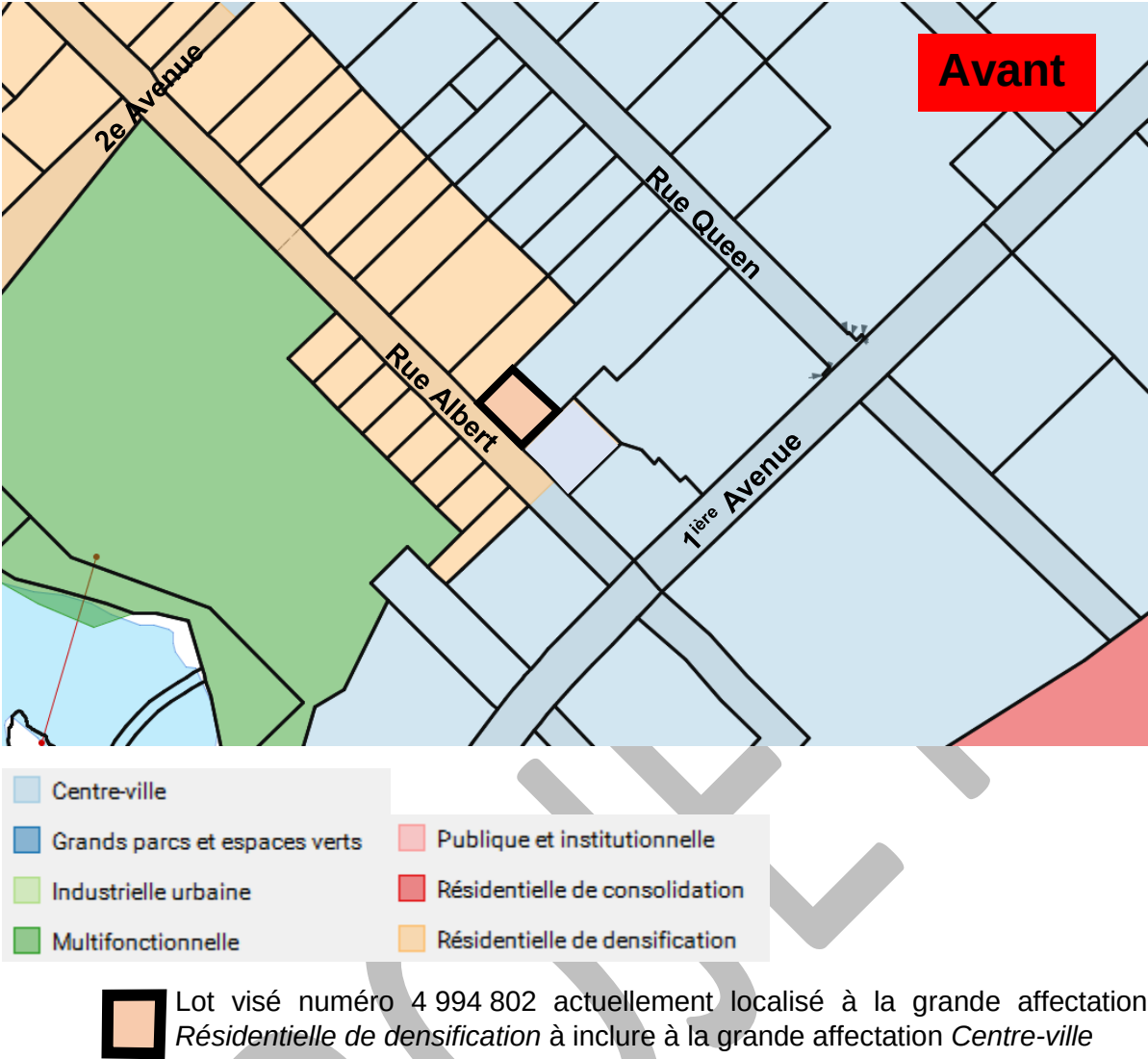
Annexe I

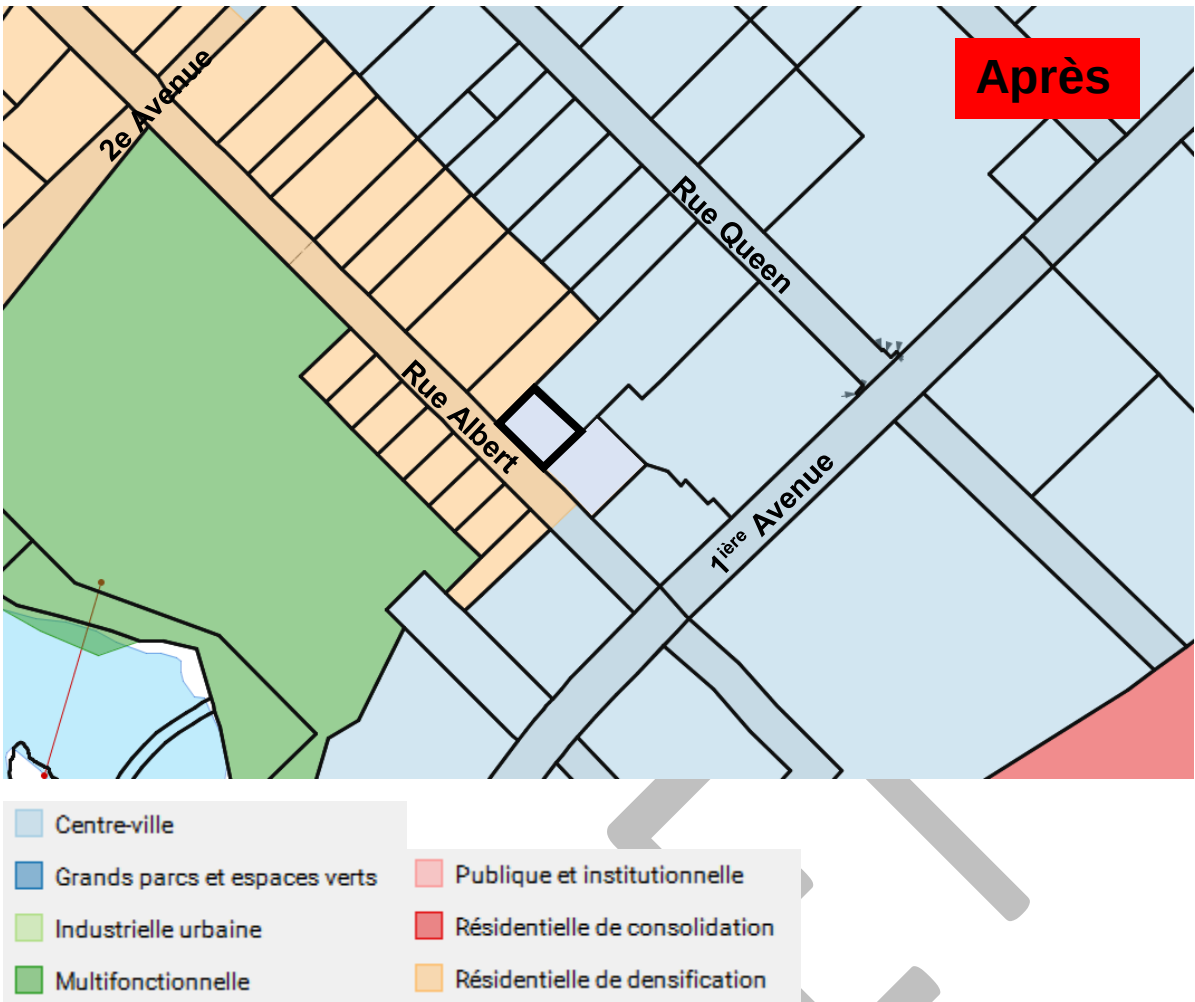
Modifications apportées à la carte intitulée *Annexe C- Plan 2.2 – Grandes affectations à l'intérieur du périmètre d'urbanisation* du Règlement sur le plan d'urbanisme numéro 2021-01 et ses amendements selon l'article 1 du présent règlement :

Extrait de l'Annexe C- Plan 2.2 – Grandes affectations à l'intérieur du périmètre d'urbanisation :



Agrandissement des portions des grandes affectations *Centre-ville* et *Résidentielle de densification* visées par le présent Règlement :





Lot visé numéro 4 994 802 actuellement localisé à la grande affectation *Résidentielle de densification* à inclure à la grande affectation *Centre-ville*